

# AE Allianz Convertible Bond

## I. Informations sur AE Allianz Convertible Bond

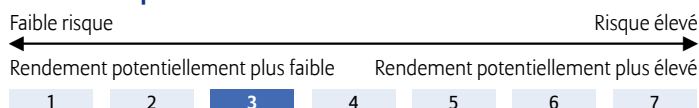
Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be).

### Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Convertible Bond** (fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund**.

La politique d'investissement du fonds vise à générer une croissance à long terme du capital en prenant essentiellement en considération les opportunités et risques que représentent les marchés européens des obligations convertibles.

### Classe de risque



### Période de détention recommandée

5 ans

### Date de création

17/03/2014

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

La volatilité du fonds peut augmenter avec un risque de moins-values sur les emprunts obligataires en cas d'augmentation des taux ainsi que dans une certaine mesure en phase de repli boursier.

### Performance (%)<sup>1</sup>

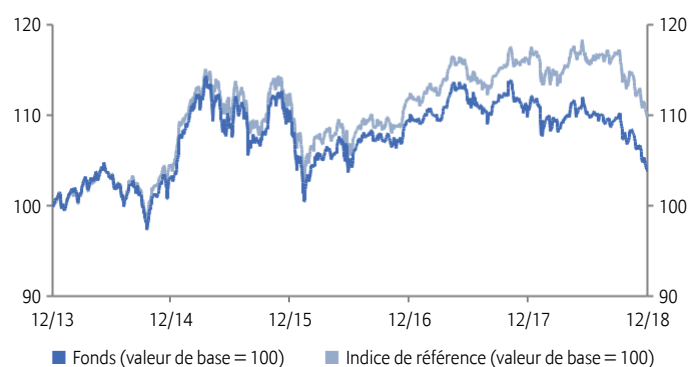
	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2014	2015	2016	2017	2018	VNI
Fonds	-6,53	-2,55	-5,53	-5,67	-6,53	-6,29	-2,14	—	—	—	6,76	-0,99	1,26	-6,53	25,62 €
Indice de référence	-4,89	-2,14	-5,54	-5,06	-4,89	-1,94	-0,65	—	—	—	7,60	-0,41	3,53	-4,89	

## II. Informations sur Allianz Convertible Bond - EUR

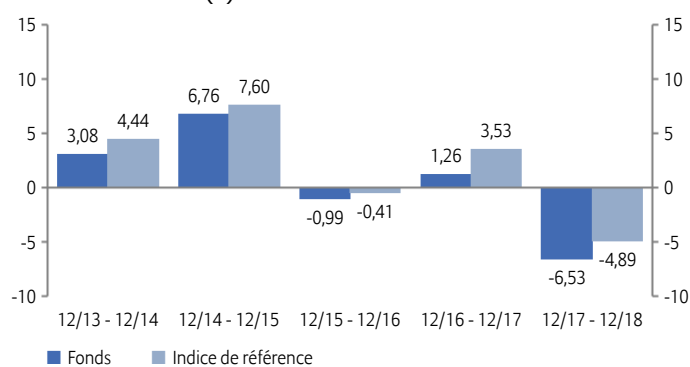
### Performance (%)<sup>2</sup>

	5 ans	5 ans p.a.	2014
Fonds	3,83	0,75	3,08
Indice de référence	10,21	1,96	4,44

### Evolution VNI sur 5 ans<sup>2</sup>



### Performance annuelle (%)<sup>2</sup>



### Indicateurs de risque/return\*

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-1,42	-1,21
Alpha (%)	-0,12	-0,11
Bêta	1,04	1,07
Coefficient de corrélation	0,96	0,97
Ratio d'information	-0,89	-0,84
Ratio de Sharpe	-0,32	0,16
Ratio de Treynor	-0,02	0,01
Tracking error (%)	1,60	1,44
Volatilité (%)	5,38	5,96

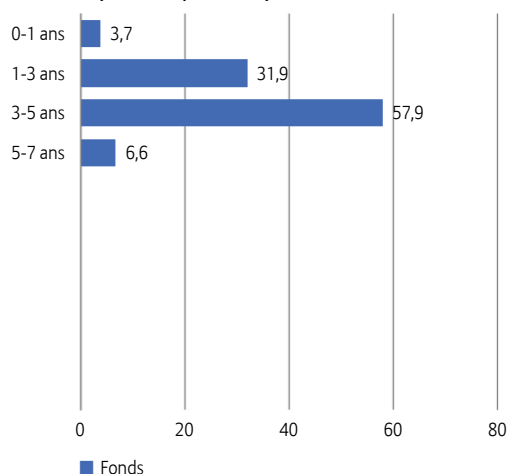
### Notation Morningstar™ Allianz Convertible Bond - EUR



Rating sur une échelle de 1 à 5 au 30/11/2018. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base des performances, moyenne pondérée sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10 pourcent les mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10 pourcent les plus bas du classement reçoivent 1 étoile.

## Structure du portefeuille

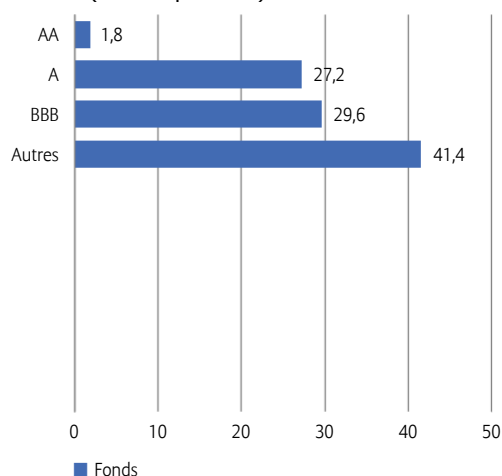
Répartition en % par durée (durée pondérée)



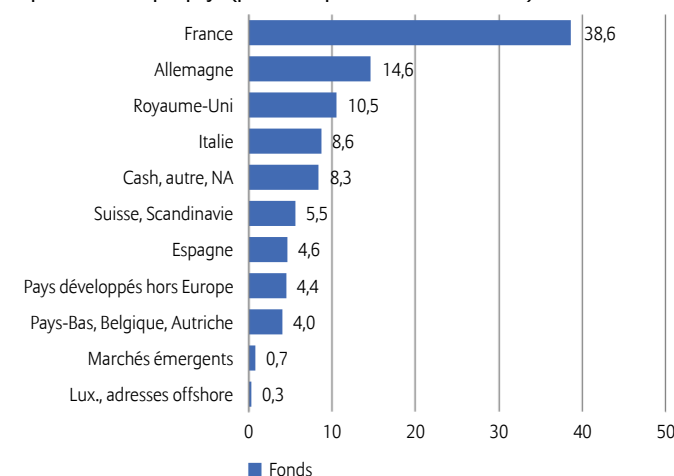
Principaux titres (en % de la valeur de marché)

ALLIANZ CASH FACILITY FD-I3	8,18
DEUTSCHE WOHNEN DWNI CONV FIX 0.325% 26.07.2024	5,02
TELECOM ITALIA CONV FIX 1.125% 26.03.2022	5,01
STMICROELECTRON B CONV FIX 0.250% 03.07.2024	3,91
AIRBUS GROUP SE AMFP CONV ZERO 14.06.2021	3,45
LVMH MOET HENNES MCFP CONV ZERO 16.02.2021	3,34
ORANGE BT/A CONV FIX 0.375% 27.06.2021	3,05
SAFRAN SA SAF CONV ZERO 21.06.2023	3,03
BP CAPITAL PLC BP CONV FIX 1.000% 28.04.2023	2,94
INTL CONSOLIDAT IAG CONV FIX 0.625% 17.11.2022	2,90
<b>Total</b>	<b>40,83</b>

Répartition en % par notation (durée pondérée)<sup>3</sup>



Répartition en % par pays (pondérée par la valeur de marché)



## Opportunités

- + Revenu de taux sur des obligations convertibles, possibilité de gain de cours si les marchés actions montent.
- + Large diversification parmi un grand nombre de titres.
- + Possibilité de rendements supplémentaires via l'analyse de titres individuels et une gestion active.

## Risques

- Moins-values sur obligations convertibles en cas d'augmentation des taux, ainsi que dans une certaine mesure en phase de repli boursier.
- Les obligations convertibles comportent un risque de volatilité, de marchés illiquides et de perte en capital supérieur par rapport à des obligations d'État. La volatilité des parts du fonds peut être fortement accrue.
- Participation limitée au potentiel des titres individuels.
- Absence de garantie de réussite en matière d'analyse des titres individuels et de gestion active.

## Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence	Exane Europe Convertible Bond Index
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	13/01/2012



## Gestionnaire de fonds

Tristan Gruet  
(depuis le 31/01/2012)

## Commentaire du gestionnaire

En décembre, la performance du fonds a bénéficié de l'exposition à LVMH dont l'obligation convertible s'est appréciée. La performance relative a également été portée par une sous-exposition à des émetteurs de différents secteurs dont les obligations ont chuté au cours du mois, parmi lesquels MTU, Evonik ou Sainsbury. Dans le secteur de la technologie, le risque d'un fléchissement du marché des smartphones, et plus particulièrement du dernier iPhone lancé sur le marché, le XR, a eu un impact négatif sur les équipementiers. De plus, la chute des cours pétroliers a touché le secteur de l'énergie et le fonds a pâti de sa position sur une obligation convertible de BP, une performance aggravée par les sous-pondérations de Total, ENI, Technip et Vallourec. Au cours du mois, nous avons renforcé nos positions sur plusieurs obligations convertibles d'émetteurs tels que LVMH, TAG Immobilien ou Airbus/Dassault. Parallèlement, nous avons réduit nos positions sur certaines obligations convertibles affichant des profils moins intéressants. Dans l'immobilier, les expositions à Grand City Properties, Deutsche Wohnen, CA Immobilien et British Land ont été allégées et une nouvelle position a été initiée sur le spécialiste de l'immobilier résidentiel allemand, TAG Immobilien. Dans l'ensemble, nous avons conservé une forte exposition aux instruments du marché monétaire afin de limiter les risques de liquidité en fin d'année et de conserver des munitions en vue de nouvelles émissions sur le marché primaire ou pour exploiter des opportunités d'achat en cas de baisse des prix.

## Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
  - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as),
  - Allianz Benelux s.a. par mail à [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be) ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGL, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

<sup>1</sup> Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>2</sup> Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>3</sup> Répartition sur base du meilleur rating disponible pour chaque titre. Les données publiées par le gestionnaire de l'indice sont basées sur les ratings moyens et peuvent diverger.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com)

